



# Comment remplir un GEVA-Sco

**Document de travail**

**à l'usage des enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré  
réalisé par l'ASH71 et la MDPH71**

*mise à jour mars 2022*

Cet outil s'appuie sur des extraits du  
édité par la



Manuel d'utilisation  
du GEVA-Sco

Septembre 2016

## ***SOMMAIRE***

**Page 2 – le cadre conceptuel et réglementaire**

**Page 3 – les caractéristiques du GEVA-Sco**

**Page 5 – les acteurs et leur rôle**

**Page 7 – les précisions pour compléter le GEVA-Sco**

# Le cadre conceptuel et réglementaire

**Le ministère de l'Éducation nationale – direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) – et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont élaboré conjointement le GEVA-Sco, outil d'aide à l'évaluation des besoins de scolarisation des élèves en situation de handicap.**

Ce manuel vise à apporter des informations pour renseigner et transmettre les formulaires du GEVA-Sco, première demande et réexamen. Il se compose des parties suivantes :

- les caractéristiques du GEVA-Sco ;
- les acteurs et leur rôle ;
- les précisions pour compléter le GEVA-Sco – spécificités.

Le GEVA-Sco est une extraction d'items du GEVA, guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées, outil réglementaire pour les équipes pluridisciplinaires des MDPH. **Il se base donc sur les concepts et définitions du handicap**, posés dans **la loi du 11 février 2005** et inspirés de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF, adoptée par l'OMS en 2001) :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » (Art. L. 114. du Code de l'action sociale et des familles)

**Suite à l'arrêté du 6 février 2015**, le GEVA-Sco est devenu réglementaire pour les équipes éducatives (EE) et pour les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) :

« [...] Dans le champ de la scolarisation, **le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)** regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, afin qu'elles soient prises en compte pour l'évaluation de ses besoins de compensation en vue de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation. Lorsque la demande porte sur le parcours de scolarisation et de formation d'un élève, le GEVA-Sco est également joint afin que l'équipe pluridisciplinaire puisse procéder à l'évaluation prévue à l'article R. 146-29 du code de l'action sociale et des familles. **Les échanges entre les services compétents de l'éducation nationale et la MDPH, au sujet d'un élève, se font par l'intermédiaire du GEVA-Sco**, qui remplace tous les documents supports de demandes, notamment d'accompagnement, de matériel pédagogique adapté ou d'orientation. [...] Dans le cas d'une **première saisine** de la MDPH, le recueil des informations concernant la situation de l'élève peut prendre la forme du **GEVA-Sco première demande**. Ce document est renseigné, notamment, par l'équipe éducative, dans le cadre d'un dialogue avec l'élève handicapé majeur ou, s'il est mineur, ses représentants légaux. [...] Lorsque l'élève bénéficie déjà d'un projet personnalisé de scolarisation, **le GEVA-Sco réexamen** est renseigné par l'enseignant-référent lors de la réunion de **l'équipe de suivi de la scolarisation** prévue par l'article D. 351-10 du code de l'éducation. Il constitue le compte-rendu de cette réunion. [...] »

**Extraits de l'arrêté du 6 février 2015 relatif au document de recueil d'informations mentionné à l'article D. 351-10 du code de l'éducation, intitulé *Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)*.**

# Les caractéristiques du GEVA-Sco

Le GEVA-Sco est donc **un support de recueil d'informations** relatives à un parcours de scolarisation et/ou de formation d'un élève handicapé. Le contenu de ce support doit permettre d'analyser une situation et des besoins et d'aider à la décision. Il s'inscrit dans deux logiques :

- **pour une fluidité des parcours** : l'évaluation des besoins de compensation pour la scolarisation à un instant « t » constitue une étape devant prendre en compte ce qui a été mis en œuvre précédemment : les aides (y compris de droit commun), les stratégies individuelles mises en place, en identifiant les obstacles/facilitateurs, les intérêts/limites, le degré de satisfaction...
- **pour une démarche de coopération, collective et globale** : le GEVA-Sco permet d'harmoniser les pratiques d'évaluation des situations de scolarisation en développant un langage commun et en organisant le recueil et les échanges d'informations relatives à l'observation partagée d'une situation scolaire d'un élève. Ces données, transmises à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, doivent lui permettre d'identifier les besoins de compensation en matière de scolarisation pour ensuite élaborer des propositions de réponses adaptées aux situations.

**Le support GEVA-Sco existe en deux versions : l'une pour les premières demandes, l'autre pour les réexamens (lors d'une évolution de la situation de l'élève, lors d'une nouvelle demande ou lors d'un bilan de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation – PPS). La structure et l'essentiel des rubriques sont identiques dans les deux documents. Le document réexamen comporte deux pages supplémentaires et spécifiques (pages 6 et 7).**

**Si ces deux formulaires correspondent à des moments différents dans le processus de demande auprès d'une MDPH, ils revêtent néanmoins les caractéristiques communes suivantes :**

- ils sont à renseigner collectivement, en réunion d'équipe (EE ou ESS) à laquelle les familles doivent être associées ;
- dans le cas où les réponses de droit commun ne suffisent pas/plus ou sont incomplètes pour la réalisation d'activités et/ou la participation d'un élève à la vie scolaire ;
- pour accompagner une demande de la famille à la MDPH, relative au parcours de scolarisation (première demande ou réexamen).



### Le GEVA-Sco « première demande »

Il est nécessaire à la MDPH pour une connaissance plus fine d'une situation individuelle de scolarisation.

L'enfant n'a pas de PPS. Les aides de droit commun en milieu scolaire proposées (aide personnalisée, PPRE, RASED, PAI, PAP...) ne couvrent que partiellement les besoins de compensation pour la scolarisation de l'élève. Il existe une présomption de situation de handicap.

C'est l'**équipe éducative (EE)**, convoquée par le **directeur d'établissement** à l'initiative des parents ou de l'équipe enseignante, qui remplit le GEVA-Sco.



### Le GEVA-Sco « réexamen »

Il est obligatoire dans le cadre d'une demande formulée à la MDPH (il faut un bilan de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation - PPS - élaboré à la suite d'une demande précédente).

L'enfant a un PPS. **Un enseignant-référent** a été missionné pour le suivi de la situation et pour coordonner l'utilisation du GEVA-Sco.

C'est l'enseignant-référent en **équipe de suivi de la scolarisation (ESS)** qui rassemble les informations et finalise la rédaction du GEVA-Sco réexamen. Les effets de l'accompagnement mis en œuvre (aide humaine, adaptations pédagogiques, matériel spécifique...) sont identifiés dans ce cadre.

## Les acteurs et leur rôle

L'EE/ESS recueille les informations relatives au parcours de scolarisation de l'élève en situation de handicap, celles-ci comprenant les éléments d'observation des activités réalisées par l'élève, le retentissement des troubles de l'élève sur sa scolarité, le bilan des accompagnements sur la période écoulée et les objectifs pédagogiques à atteindre.

L'EE/ESS doit penser l'utilisation du GEVA-Sco comme **un moment de bilan sur le parcours** ; les membres de l'équipe et les partenaires associés doivent ainsi préparer leur synthèse/bilan de l'accompagnement mis en place avant la réunion de l'EE/ESS. **Des informations peuvent d'ailleurs être communiquées à l'enseignant-référent en amont de l'ESS**, afin de lui permettre de préparer cette réunion et d'organiser les échanges.

Dans tous les cas, l'analyse de la situation d'un élève est effectuée collectivement en croisant les différentes observations rapportées, et la rédaction du GEVA-Sco est finalisée en réunion.

**La transmission du GEVA-Sco à la MDPH peut être effectuée :**

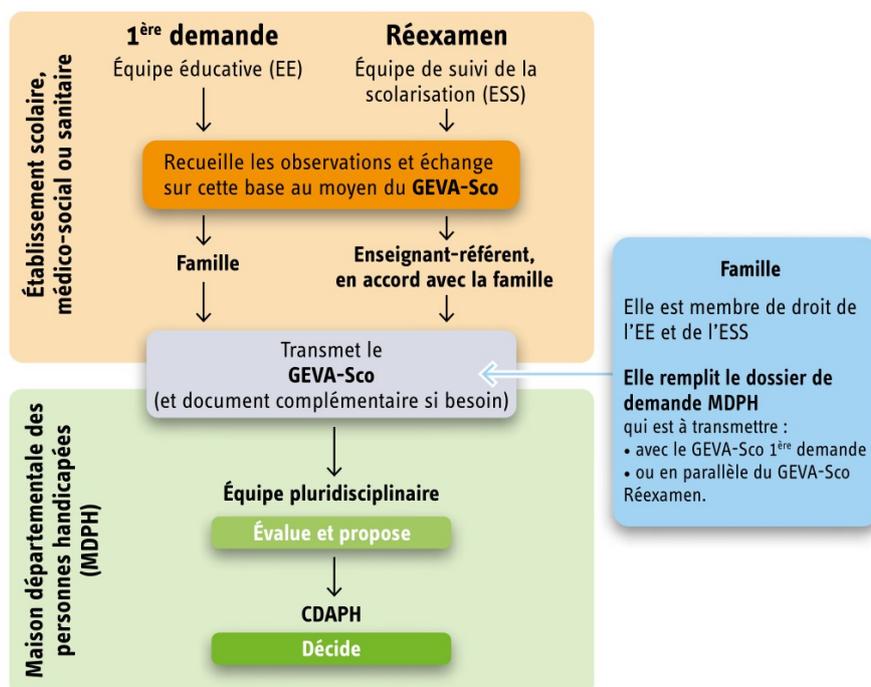
- **par la famille ou par l'élève majeur (ou son représentant légal) lorsqu'il s'agit d'une première demande** (voir la circulaire « Le parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires ») : à l'issue de la réunion de l'équipe éducative, les parents doivent joindre au dossier MDPH le GEVA-Sco première demande. Lorsque la famille n'est pas à l'initiative de la demande, le chef d'établissement ou le directeur d'école l'informe qu'elle dispose d'un délai de quatre mois pour constituer et transmettre le dossier de demande MDPH (avec le formulaire Cerfa de demande, renseigné et déposé par la famille). Sans saisine de la MDPH par la famille, l'IA-DASEN<sup>1</sup> informe la MDPH qui effectuera les démarches nécessaires pour engager le dialogue avec la famille ;
- **par l'enseignant-référent, en accord avec la famille, lorsqu'il s'agit d'un réexamen** : « [le GEVA-Sco réexamen] est adressé par l'enseignant-référent à la maison départementale des personnes handicapées et à l'élève majeur ou, s'il est mineur, à ses parents ou son responsable légal. Il est également adressé au directeur d'école, au chef d'établissement ou au directeur de l'établissement ou du service médico-social chargés de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation. » (Art. D. 351-10 du Code de l'éducation). Dans le cas d'une évolution de la situation individuelle qui nécessite une révision du projet personnalisé de scolarisation (PPS), une nouvelle demande doit être renseignée et transmise par la famille à la MDPH.

Sur la base de ces données transmises dans le cadre du GEVA-Sco et d'autres éléments pertinents et nécessaires (tel que le certificat médical par exemple) pour l'analyse de la situation, l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH étudie la situation globale individuelle pour identifier des besoins de scolarisation afin de proposer les compensations les plus adaptées à apporter. Ces propositions, transcrites dans un PPS, sont ensuite transmises pour décision aux membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

<sup>1</sup> Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

Le recueil d'informations et l'utilisation du GEVA-Sco nécessitent et font référence à un travail global, collectif et coordonné dans lequel chacun joue un rôle :

### Les acteurs, rôles et objectifs



Dans le 1<sup>er</sup> degré, le GEVA-Sco est renseigné par le ou les enseignants en charge de l'élève.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, le professeur principal coordonne sa rédaction en lien avec les différents professionnels de l'établissement.

#### ✓ Le GEVA-Sco, ce qu'il est :

- un outil pour le recueil et l'analyse de données sur les conséquences de troubles dans le parcours scolaire d'un enfant ;
- un outil pour l'observation partagée de la situation scolaire d'un enfant ;
- un outil pour harmoniser le recueil d'informations et les échanges entre partenaires ;
- un outil de dialogue (entre la famille et les autres membres de l'EE/ESS) et de transmission d'informations nécessaires à la MDPH dans le cadre d'une demande de droit spécifique de compensation relative à la scolarisation (ordinaire ou spécialisée).

#### ✗ Le GEVA-Sco, ce qu'il n'est pas :

- un outil abordant tous les temps de vie de l'enfant (mais seulement les temps de vie relatifs à sa scolarité) ;
- un guide d'entretien/questionnaire ;
- un outil à renseigner individuellement ;
- un formulaire de demande (il ne remplace pas le Cerfa) ;
- une liste de préconisations.

# Les précisions pour compléter le GEVA-Sco – spécificités

**Vous trouverez dans cette partie les précisions concernant les différentes rubriques du GEVA-Sco, listées ci-dessous :**

Identification .....	p.7
Points saillants liés à la scolarisation .....	p.7
Observations des activités de l'élève .....	p.9
Bilan de la période écoulée .....	p. 10
Perspectives .....	p.11
Remarques de l'élève et/ou de ses parents et des professionnels .....	p.11
« Document complémentaire » en fin du document .....	p.11

## Identification (p. 1 du GEVA-Sco première demande ou réexamen)

TELECHARGER ADOBE READER   RÉINITIALISER LE FORMULAIRE   IMPRIMER LE FORMULAIRE

**GEVA-Sco**  
Scolarisation

Cachet MDPH

**Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation : support de recueil d'informations**   **RÉEXAMEN**

N° de dossier MDPH : \_\_\_\_\_ Pour l'année scolaire 20\_\_\_ / 20\_\_\_ Date de réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

**Identification**

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

N° et rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Coordonnées des représentants légaux		
Parents		Autre responsable légal
<input type="checkbox"/> Mme / <input type="checkbox"/> M. :	<input type="checkbox"/> Mme / <input type="checkbox"/> M. :	<input type="checkbox"/> Mme / <input type="checkbox"/> M. :

La date de réunion de l'équipe (EE/ESS) est à renseigner **obligatoirement**.

### Autre responsable légal

Tuteurs, préfets de département pour les pupilles de l'État.

## Points saillants liés à la scolarisation (p. 1 à 3 du GEVA-Sco première demande ou réexamen)

Cette partie permet de recueillir l'ensemble des informations sur la scolarisation actuelle de l'élève et son parcours de scolarisation. Cette rubrique permet également de présenter de façon synthétique les éventuelles conditions particulières de scolarisation (la nature de ces conditions, leur durée de mise en oeuvre, les conséquences sur la scolarisation) et le niveau d'enseignement dans les apprentissages ainsi que de décrire l'emploi du temps actuel de l'élève.

**Points saillants liés à la scolarisation**

Nom et coordonnées de l'enseignant référent du secteur : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Établissement scolaire fréquenté : \_\_\_\_\_

N° et rue : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

**Parcours de scolarisation**

Années	Scolarisation

### Parcours de scolarisation

Il est nécessaire et important de mentionner :

- les étapes du parcours de scolarisation (classes suivies, maintien, orientation, par correspondance, stage de remise à niveau, déscolarisation...);
- leurs durées respectives;
- les éléments/ressources, les types et modes d'accompagnement ayant permis (complètement, partiellement, pas du tout) cette scolarisation.

Le niveau de détail peut être adapté selon l'âge de l'élève (ex. : regrouper par année pour un élève en primaire, par cycle pour un élève en lycée).

**Conditions actuelles de scolarisation (accompagnement ou aide spécifique, conditions matérielles, décloisonnement, autres...)**

Plan ou projets formalisés	Commentaires (durée de mise en œuvre, effets...)
<input type="checkbox"/> PAI	<p><b>Mesures éducatives :</b></p> <p>On entend par « mesures éducatives » celles qui dépendent de l'aide sociale à l'enfance et celles qui relèvent d'une décision judiciaire.</p>
<input type="checkbox"/> Mesures éducatives	
<input type="checkbox"/> Autres	
Accompagnement et soins	<p><b>Aménagements et adaptations pédagogiques :</b></p> <p>une réponse facilitant l'accès aux apprentissages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• positionnement physique de l'élève dans la classe,</li> <li>• mise à disposition de supports adaptés (clé USB, agrandissement de document...) et d'outils facilitateurs (calculatrice, tables de multiplication...).</li> </ul>
<input type="checkbox"/> RASED	
<input type="checkbox"/> SAPAD	
<input type="checkbox"/> CNED	
<input type="checkbox"/> Soins hospitaliers	
<input type="checkbox"/> CAMPS <input type="checkbox"/> CMP <input type="checkbox"/> CMPP	
<input type="checkbox"/> EMS	
<input type="checkbox"/> SESSAD	
Conditions matérielles	<p><b>Conditions actuelles de scolarisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il convient d'identifier les aménagements particuliers (PAI, PPRE, aides spécialisées...) et les modalités de suivi ou d'accompagnement extérieurs (EMS, ESMS, libéraux ou autres) dont l'élève peut bénéficier actuellement ;</li> <li>• les modalités PPRE et PAP ne concernent que le GEVA- Sco première demande ;</li> <li>• si une case est cochée, les commentaires et précisions sont indispensables. Doivent être indiqués : les professionnels intervenant, la fréquence et le type de soins, les effets sur la situation scolaire...</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Aménagements et adaptations pédagogiques	
<input type="checkbox"/> Outils de communication	
<input type="checkbox"/> Matériel informatique et audiovisuel	
<input type="checkbox"/> Matériel déficience auditive	

**Évaluation de la scolarité (à renseigner obligatoirement)**

Niveau d'enseignement dans les apprentissages (CP, CE1...). Si le niveau n'est pas homogène, préciser :

--

**Évaluation de la scolarité**

Cette rubrique doit être complétée **obligatoirement** pour toutes les situations.

**Niveau d'enseignement homogène**  
Ex. : niveau CE1 pour tous les apprentissages (français, mathématiques...) pour un élève en CE1.

**Niveau d'enseignement non homogène**  
Ex. : niveau CP en mathématiques et niveau CE1 en français.

scolarité sans aménagements ayant permis des acquisitions comparables en rythme et en contenu à la moyenne de la classe d'âge  
scolarité sans aménagements n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge  
scolarité avec des aménagements ayant permis les acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge  
scolarité avec des aménagements n'ayant pas permis d'accéder aux acquisitions attendues pour la moyenne de la classe d'âge

**Emploi du temps actuel de l'élève**  
(temps de scolarisation, activités périscolaires, accompagnement et soins, lieux...)

	MATIN	MIDI	
Lundi			
Mardi			

**Emploi du temps actuel**

Les temps de scolarisation doivent être indiqués pour chaque demi-journée avec, le cas échéant, les temps d'inclusion, les temps d'accompagnement ou d'intervention des services de soins, la fréquentation des activités périscolaires.

**Bien préciser les temps de présence de l'AESH**

Les durées et lieux relatifs à ces temps doivent être mentionnés.

N. B. : Il ne s'agit pas ici de préciser l'agenda scolaire avec les matières étudiées ou les heures d'enseignement.

## Observation des activités de l'élève (p. 4 et 5 du GEVA-Sco première demande ou réexamen)

Faire une photographie de la situation actuelle en identifiant la réalisation des activités et en mettant en avant les obstacles et les points d'appui à cette réalisation.

- A : activité réalisée sans difficulté et seul ;
- B : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle ;
- C : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière ;
- D : activité non réalisée.

Observation des activités de l'élève								
	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis	A	B	C	D	Sans objet	Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	S'orienter dans le temps							
	S'orienter dans l'espace							
	Fixer son attention							
	Mémoriser							
	Gérer sa sécurité							
	Respecter les règles de vie							
	Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui							
Mobilité, manipulation	Faire ses transferts (ex.: du fauteuil roulant à la chaise dans la classe) Se déplacer à l'intérieur, à l'extérieur (dans le cadre des activités scolaires)						Accessibilité du bâti : oui non partielle Nature des difficultés rencontrées :	
	Utiliser les transports en commun							
	Avoir des activités de motricité fine							
Entretien personnel	Assurer l'élimination et utiliser les toilettes							
	S'habiller/se déshabiller							
	Prendre ses repas (manger, boire) Prendre soin de sa santé							
Communication	Parler							
	Comprendre la parole en face à face							
	Comprendre une phrase simple							
	Produire et recevoir des messages non verbaux							

### Le système de positionnement

L'analyse se fait en référence aux réalisations d'activités attendues d'un élève de la même classe d'âge qui n'a pas de problème de santé.

Les coches C et D nécessitent absolument un commentaire/

La mention « sans objet » est apportée en réponse aux questions ou items qui ne sont pas pertinents compte tenu de la situation de l'élève.

### Observation des activités de l'élève (suite)

	ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis	A	B	C	D	Sans objet	Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	Lire							
	Écrire							
	Calculer							
	Organiser son travail							
	Contrôler son travail							
	Accepter des consignes							
	Suivre des consignes							
	S'installer dans la classe							
	Utiliser des supports pédagogiques							
	Utiliser du matériel adapté à son handicap							
	Prendre des notes (quel que soit le support)							
	Participer à des sorties scolaires							

Pour certaines activités, telles que « parler », « lire », « écrire » et « calculer », il convient de se référer aux textes relatifs aux programmes scolaires en vigueur. Les compétences attendues pour ces activités y sont déclinées en fonction de l'âge de l'élève.

- A : activité réalisée sans difficulté et seul.  
 B : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle.  
 C : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière (commentaires indispensables si la case est cochée).  
 D : activité non réalisée (commentaires indispensables si la case est cochée).

Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel :

Pour les 14-25 ans, il est nécessaire de faire état du projet professionnel de l'élève le cas échéant : les aspirations, les étapes, les évolutions observées.

## Bilan de la période écoulée (p. 6 et 7 du GEVA-Sco réexamen)

### Bilan de la période écoulée

En quoi les aménagements, adaptations, orientations et compensations ont-ils facilité la scolarisation de l'élève, permis d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances, ou permis d'augmenter la durée de scolarisation ?

#### Aménagement et adaptations pédagogiques (dont matériel pédagogique adapté)

Identifier ce qui a été récemment mis en oeuvre en termes d'aménagements et d'adaptations pédagogiques et en présenter les résultats (les facilitateurs, la satisfaction et l'acceptation).

#### Dispositifs collectifs de scolarisation (ULIS, unité d'enseignement, SEGPA...)

Faire un point sur la mise en oeuvre et les effets du dispositif dans lequel l'élève est scolarisé (les facilitateurs, la satisfaction et l'acceptation).

#### Missions réalisées par la personne chargée de l'aide humaine

#### Accompagnements et soins (ESMS, libéraux, autres...)

Identifier les accompagnements et les soins en mentionnant les professionnels impliqués, la fréquence de leur intervention, l'organisation de ces interventions et leur impact éventuel sur la scolarisation.

## Perspectives (p.74 du GEVA-Sco réexamen)

### Perspectives

Objectifs pédagogiques et axes à travailler pour la suite du parcours de formation et/ou du projet professionnel

#### Perspectives

Il s'agit de mentionner les objectifs pédagogiques et les axes essentiels à travailler par l'ensemble des acteurs impliqués dans le parcours.

## Remarques de l'élève et/ou de ses parents et des professionnels (p. 6 du GEVA-Sco première demande et p. 8 du GEVA-Sco réexamen)

Remarques de l'élève et/ou de ses parents, particulièrement par rapport au projet de vie ou au projet professionnel :

#### A REMPLIR lors de l'ESS

Les acteurs impliqués dans le parcours (élève et/ou ses parents, professionnels Education Nationale et hors Education Nationale) doivent reporter dans ces rubriques leurs **remarques**, observations, y compris leurs **divergences** de points de vue le cas échéant, sur le bilan de la période écoulée et sur leurs attentes et aspirations vis-à-vis de la scolarisation et la formation.

Remarques des professionnels :

Participants à la réunion

Nom-Prénom	Fonction

Cette rubrique n'est pas une feuille d'émargement, dans la mesure où le contenu du GEVA-Sco n'est pas opposable comme peut l'être une décision prise par la CDAPH.

Il s'agit ici de lister les personnes associées à l'échange et ayant contribué au recueil d'informations destiné à la MDPH.

## Fin du document (p. 6 du GEVA-Sco première demande et p. 8 du GEVA-Sco réexamen)

Le manuel du GEVA-Sco est consultable en ligne à l'adresse [www.welsh.wa.fr](#)  
Vous pouvez joindre tout document complémentaire en tant que pièce jointe à l'adresse [www.welsh.wa.fr](#)  
Ce document est un recueil d'informations destiné à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)  
Il ne préjuge pas des avis et des décisions de la commission de suivi de l'élève et de son parcours (CSE).

Des documents complémentaires peuvent être jugés utiles par l'EE / ESS pour éclairer les équipes pluridisciplinaires des MDPH en vue d'analyser la situation globale et d'identifier des besoins de compensation. Ces documents sont fonction de la situation de l'élève et peuvent être par exemple : le PAP, le PPRE, le PAI, le bulletin scolaire ou toute production de l'élève (rapport de stage...).

N. B. Une copie du GEVA-Sco finalisée lors de l'EE/ESS doit être remise aux parents.